

SEANCE DU 24 JUIN 2004

L'an deux mille quatre, le vingt quatre juin à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 14 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Présidente.

Monsieur DEJEAN Norbert a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. CAMPMAS Bernard, DEJEAN Norbert, DELPECH René, DOTTO Danilo, ESQUIROL Henri, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, LIECHTI Cyrille, NOUZIES Maurice, PRZYBYLSKI Léonce, RAZES Hubert, ROUANE Jean-Claude, SIEURAC Gilbert, Mme SUZANNE Colette.

Excusés : M. BERAIL Bernard

A donné procuration à M. DOTTO Danilo

M. TOURON Michel

A donné procuration à M. LIECHTI Cyrille

MM. GAY Jacques, CARRIERE Michel

Mme VANNIEUWENHUYSE Monique

Absents : MM. AMARDEL Yves, BOUCTON Henri, CAUHAPE Patrick, FRANQUINE Paul, MASSAT René, REYMOND André, SECCO Philippe, SINIGAGLIA Bruno

Approbation du Compte Administratif 2003

Madame la Présidente ayant quitté la séance,

le Comité Syndical,

réuni sous la présidence de Monsieur DELPECH René,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003, le compte de gestion dressé par le receveur municipal,

après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2003 du S.M.I.V.A.L. qui ne comporte aucune dépense ni recette,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2003 du S.M.I.V.A.L.

Approbation du Compte de gestion 2003

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur René DELPECH

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003, le compte de gestion dressé par le receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Appel à projets – Demande de subventions et approbation du plan de financement

Madame la Présidente donne connaissance au Comité Syndical du projet d'étude de l'aménagement du bassin versant de la Lèze pour lutter contre les inondations, dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Le projet global établi par les services de l'Etat et le Comité Syndical est évalué à 120 000 € H.T. (143 520 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté et le plan de financement prévoyant les aides publiques à hauteur de 95 600 € répartis comme suit :

- Etat (MEDD)	48 000 €
- Conseil Régional	20 600 €
- Conseil Général Ariège	12 000 €
- Agence de l'Eau	15 000 €

- **SOLLICITE** l'octroi de ces aides publiques établies sur la base du devis initial ;

- **S'ENGAGE** à financer la part qui ne sera pas couverte par les subventions soit 47 920 € comprenant les 23 520 € de T.V.A. ;

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents et actes relatifs à la mise en œuvre et à la réalisation de cette étude ;

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour engager les procédures de recrutement d'un technicien rivière qui aura en charge le suivi de cette étude et des opérations qui en découleront en sus des actions courantes de gestion d'entretien et d'investissement dans le domaine de compétence du syndicat.

Schéma de prévention de la Lèze : choix du bureau d'étude

Madame la Présidente informe le Comité Syndical du résultat de la consultation organisée pour la réalisation du schéma de prévention de la Lèze.

4 bureaux d'étude ont été consultés.

Elle donne lecture du rapport établi par Monsieur COCHETEAU de l'Office National des Forêts, service Restauration des Terrains en Montagne et propose, en conséquence, de retenir la proposition établie par les sociétés AGERIN et GEOSPHAIR, qui s'élève à la somme de 47 947.50 € H.T

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition établie par les **sociétés AGERIN et GEOSPHAIR qui s'élève à la somme de 47 947.50 € H.T ;**

- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer toute pièce relative à cette décision.

Décision modificative de crédits suite à la dissolution du S.I.A.H.V.L.

Dans le cadre des opérations de transfert de l'actif et du passif reçus suite à la dissolution du S.I.A.H.V.L., et au transfert de compétences de la Communauté de Communes de la Lèze, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'inscrire, les opérations d'ordre budgétaire suivantes, au budget 2004 du syndicat.

DEPENSES			
COMPTES	SIAHVL	CDC LEZE	TOTAL
1027	1 548 114.91	11 851.16	1 559 966.07
2031	137 614.64		137 614.64
21748	1 420 112.01		1 420 112.01
266	1 225.46		1 225.46
TOTAL			3 118 918.18

RECETTES			
COMPTES	SIAHVL	CDC LEZE	TOTAL
1027	1 558 952.11		1 558 952.11
1021	645 090.33		645 090.33
10222	169 289.63		169 289.63
1068	217 969.17		217 969.17
1328	43 906.54		43 906.54
1341	6 007.05		6 007.05
1381	30 032.46		30 032.46
1383	143 153.07		143 153.07
1388	90 628.73		90 628.73
1641	196 483.71	11 851.16	208 334.87
1688	5 554.22		5 554.22
TOTAL			3 118 918.18

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de procéder aux inscriptions en dépenses et en recettes, des opérations d'ordre budgétaire, proposées par Madame la Présidente.**

Recrutement de non titulaires

Madame la Présidente indique à l'assemblée la nécessité d'autoriser le recrutement de non titulaires, pour le bon fonctionnement des services.

Elle propose d'autoriser le recrutement de non titulaires, sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour :

ALINEA 1 : assurer le remplacement momentané de titulaires, à temps partiel, en congé maladie, en congé de maternité, congé parental ou accomplissant le service national.

(durée limitée à l'absence du fonctionnaire).

ALINEA 2 Besoins saisonniers : assurer des besoins réguliers d'une année sur l'autre, un surcroît de travail.

(durée maximale de six mois sur une même période de douze mois).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- d'autoriser le recrutement de non titulaires sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 2 - besoins saisonniers, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, défini ci-dessus ;
- de rémunérer ces non titulaires au 1^{er} échelon du grade correspondant ;
- d'inscrire les dépenses nécessaires au budget du Syndicat au chapitre 64.

Décision modificative de crédits

Monsieur DELPECH propose au Comité Syndical d'inscrire au budget du SMIVAL 2004, les crédits suivants :

✚ Section de fonctionnement

▪ Dépenses :

6332	Cotisations au FNAL	10 €
6413	Charges de personnel non titulaire	6 000 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 800 €
6453	Cotisations IRCANTEC	210 €
6336	Cotisation Ctre de GESTION	110 €
6454	Cotisations ASSEDIC	390 €
616	Assurance	300 €
023	Virement à section investis.	<u>3 000 €</u>
Total		11 820 €

par prélèvement sur les crédits ouverts au compte

6218	Autre personnel extérieur	- <u>11 820 €</u>
Total		- 11 820 €

✚ Section d'investissement

▪ Dépenses :


2184	Mobilier	1 500 €
2188	Autres immo. corporelles	<u>1 500 €</u>
Total		3 000 €

par inscription de crédits supplémentaires en recettes d'investissement

▪ Recettes :

021	Virement de la section de fonctionnement	<u>3 000 €</u>
Total		3 000 €

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'inscrire au budget du SMIVAL 2004, les crédits suivants :

 **Section de fonctionnement**

▪ Dépenses :

6332	Cotisations au FNAL	10 €
6413	Charges de personnel non titulaire	6 000 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 800 €
6453	Cotisations IRCANTEC	210 €
6336	Cotisation Ctre de GESTION	110 €
6454	Cotisations ASSEDIC	390 €
616	Assurance	300 €
023	Virement à section investis.	<u>3 000 €</u>
Total		11 820 €

par prélèvement sur les crédits ouverts au compte

6218	Autre personnel extérieur	- <u>11 820 €</u>
Total		- 11 820 €

 **Section d'investissement**

▪ Dépenses :

2184	Mobilier	1 500 €
2188	Autres immo. corporelles	<u>1 500 €</u>
Total		3 000 €

par inscription de crédits supplémentaires en recettes d'investissement

▪ Recettes :

021	Virement de la section de fonctionnement	<u>3 000 €</u>
Total		3 000 €

La Présidente,